



REPUBLIQUE DU BENIN

DOSSIER DE PRESELECTION

PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES

Objet du marché

ASIN / CCMP
BON A LANCER
Retiré le... 14/11/2022
Nom... JEHOVANNI
Prénoms... Bonnaventure
SIGNATURE :

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION CONTINUE
CERTIFIANTE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DANS LA CYBERSECURITE.**

Référence SIGMAP : PI_SN_65022

Autorité contractante : Agence des Systèmes
d'Information et du Numérique (**ASIN**)

Source de financement : Budget National

Gestion : 2022

BON A LANCER

Imputation budgétaire : 6 36 002 357 00 27

Accord de prêt : Néant

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 14/11/22
Pour lancement Avis d'Appel d'Offres

NOVEMBRE 2022

LE CHEF / CELLULE DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS

Joachim MADOHONAN

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET.

Référence SIGMAP : PI_SN_65022

Avis N° 020/2022/ASIN/DG/DPSN/PRMP/SPRMP du 15/11/2022

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), publié sur le portail web des marchés publics du Bénin.
2. L'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de l'Etat Béninois, afin de financer le projet de Coordination nationale et Partenariat, gestion 2022, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un consultant pour la mise en place d'une formation continue certifiante pour l'insertion professionnelle dans la cybersécurité.
3. Les prestations consisteront spécifiquement à :

BON A LANCER

 - ✓ réaliser une étude de marché sur les besoins en expertises et compétences en cybersécurité au Bénin et à l'international ;
 - ✓ identifier les trois (03) métiers en cybersécurité les plus demandés par les entreprises au Bénin et dans la sous-région ;
 - ✓ développer un curriculum complet de formation tant pour les apprenants que pour les formateurs pour le métier en cybersécurité qui aura été retenu par les ministères concernés. Cette activité doit prendre en compte à minima, la description détaillée du cursus de formation, la présentation des délais de mise en œuvre, la description des contenus et la méthodologie d'enseignement, du matériel didactique et du plateau technique nécessaire pour le déploiement, dans un niveau de détail permettant une implémentation directe ;
 - ✓ évaluer les ressources nécessaires pour la mise en place de la formation (formateurs, plateau technique spécifique, finances, temps, etc..) ;
 - ✓ proposer un modèle économique tenant compte des salaires, les coûts des formations et les coûts de mise en place de la formation et faire des propositions en ce qui concerne : les solutions de financement, le plan opérationnel et de suivi-évaluation, le budget pluriannuel du curriculum de formation ; les coûts des formations et des approches de financement possibles se baseront sur des expériences réussies ;
 - ✓ identifier le profil des formateurs et décrire leurs besoins en renforcement de capacités pour une meilleure performance en situation de cours ;
 - ✓ déterminer la nécessité ou non de recruter des formateurs pour ce nouveau cursus de l'Ecole des Métiers du Numérique (EMN)
 - ✓ accompagner l'Ecole des Métiers du Numérique dans le processus de recrutement des formateurs et des apprenants de la première cohorte, y

- compris leur certification ;
- ✓ proposer le contenu et la durée de la formation des formateurs ;
 - ✓ assurer le déploiement de la formation des formateurs et les accompagner dans la formation des apprenants de la première cohorte ;
 - ✓ assurer l'insertion professionnelle de la première cohorte en proposant un plan d'actions et un plan de suivi-évaluation à implémenter par l'EMN.
4. Le délai de réalisation de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours.
 5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
 7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera les derniers candidats de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
 8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
 9. Aux dates et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
 10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

Critères d'évaluation	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat	Note pour le critère
<p>1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations</p>	<p>Elément montrant que le partenaire intervient dans le domaine des prestations intellectuelles (formation technique cybersécurité en insertion professionnelle dans le numérique) : 05 points.</p> <p>Disposer d'au moins trois (03) années d'existence 5 points à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 03 ans et plus = 05 points ; ➤ moins de 3 ans à 2 ans = 03 points ; ➤ moins de 2 ans = 01 point. 	<p>Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts.</p>	<p align="center">10</p>
<p>2. Nombre d'expériences (missions générales) : avoir réalisé au moins deux missions de formation pendant les cinq (05) dernières années (2017 à 2021) y compris 2022.</p>	<p align="center"></p> <p>12,5 points par mission justifiée.</p>	<p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).</p>	<p align="center">25</p>
<p>3. Nombre d'expériences (mission spécifique) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir réalisé au moins deux missions similaires de proposition de curriculum de formation technique et professionnelle dans le domaine du numérique pendant les cinq (05) dernières années (2017 à 2021) y compris 2022. (20 points par mission justifiée). ➤ Avoir au moins un certificat ou certification internationale en cybersécurité. (10 points) 	<p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).</p> <p>Copie du certificat.</p>	<p align="center">50</p>

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

Critères d'évaluation	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat	Note pour le critère
4. Organisation technique et managériale de la structure.	Organisation technique : 3 points. Organisation managériale : 2 points.	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure.	05
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	<p>Un chef de projet principal : Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimal équivalent à un BAC+5 en informatique ou tout autre domaine lié aux systèmes d'information : 2 points.</p> <p>Responsable pédagogique : Titulaire d'un diplôme universitaire d'un niveau minimal équivalent à un BAC + 5 en informatique ou tout autre domaine lié aux systèmes d'information : 2 points.</p> <p>Formateur/Encadreur en cybersécurité : Titulaire d'un BAC+5 en informatique option sécurité des systèmes d'information ou tout autre domaine lié à la cybersécurité : 2 points.</p> <p>Chargé du développement des programmes et des curricula de formations : Titulaire d'un BAC+5 en informatique ou formation technique : 2 points.</p> <p>Spécialiste en insertion professionnelle : Titulaire d'un BAC + 5 en développement de carrière, en éducation ou en sciences sociales ou une maîtrise en psychologie de l'orientation ou dans un domaine similaire ou tout autre domaine lié : 2 points.</p>	Liste du personnel et copie simple des diplômes. <div data-bbox="1053 1456 1444 1601" style="border: 2px solid blue; padding: 5px; transform: rotate(-2deg); display: inline-block; color: blue; font-weight: bold; margin-top: 20px;">BON A LANCER</div>	10
TOTAL			100

La note minimale requise pour être présélectionné est **70** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Tél : +(229) 21 30 78 50 / 65 73 87 87, les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT +1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat.

BON A LANCER

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF (version scannée de l'offre soumise soit l'offre signée, cachetée et datée) le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, au plus tard le 06 / 12 / 2022 à 10 heures 00 minute heures (Heure locale).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ASIN sise au 5^{ème} étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, le 06 / 12 / 2022 à 10 heure 30 minutes (heure locale).

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER

Fait à Cotonou, le 15/11/2022

Carole Rachel A. GBAGUIDI
Personne Responsable des Marchés Publics



II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer Nom de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Nom de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,
Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes ;
- 6) etc. ;

BON A LANCER

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)

Nom et Prénoms.